



CONSEIL GENERAL

Législature 2020 – 2024
4^{ème} séance

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE du 28 mars 2022 à 19h00 au BSP

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal n°4 du 20 décembre 2021
3. Présentation concernant l'éclairage public par M. Gilliéron de Soluxa SA
4. Nomination d'un membre à la Commission du feu en remplacement de M. Marius Gobet, démissionnaire
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la demande de crédit concernant la fusion
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit concernant l'aménagement de la RC5 et le PGEE
7. Communications du Conseil communal
8. Questions et divers

1. Bienvenue et appel

Mme Christine Javet, présidente du CG souhaite la bienvenue. Son mot de bienvenue sera une réflexion de mi-mandat. De Christine à Christiane il n'y a qu'un A, sa source d'inspiration sera donc Christiane Taubira. « *Nous les femmes nous sommes la moitié du ciel et même un peu plus. Nous entendons être la moitié de tout pas vos moitiés, la moitié de tout. Et surtout, surtout être au moins la moitié partout où se prennent les décisions. Le monde qui vient devra s'habituer partout, à la présence partout. La présence forte de nos filles et de vos filles* ».

Présents : 28

Excusés : 1

Absents : 1

Majorité : 15

L'ordre du jour est accepté tacitement.

2. Procès-verbal n° 4 du 20 décembre 2021

M. Laurent Ramsbacher, apporte des corrections au procès-verbal notamment à la page 7 selon son intervention concernant le budget et à la page 8. Pour sa part, le texte n'est pas assez fourni par rapport à ses propos. Le texte sera envoyé à l'administration pour corrections.

Le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteure.

3. Présentation concernant l'éclairage public

M. Alain Gerber, CC informe l'assemblée que la présentation fait suite à une motion que le parti socialiste avait déposée et un crédit qui avait été voté pour la modification de l'éclairage public. Il informe que **M. Gilliéron** a déjà travaillé pour la Commune. Il a fait l'éclairage du terrain de foot, du Centre sportif et une partie de l'administration. La commune étant très satisfaite de son travail, elle a donc fait appel à lui pour l'éclairage public. Les travaux ont débuté en fin d'année passée, se poursuivent cette année et une troisième étape sera faite l'année prochaine. Le 90% de l'éclairage sera refait avec un système d'éclairage intelligent.

M. Gilliéron, éclairagiste, entreprise Soluxa SA, effectue une présentation PowerPoint

Suite à la 1^{ère} présentation, les questions suivantes sont posées :

Mme Sabine Quiquerez demande des précisions. Lorsque l'on parle de normes qui font force de loi au niveau des passages pour piétons, c'est bien en cas d'accident ? **M. Gilliéron** informe que ça fait force de loi, s'il y a une plainte ou un accident. **Mme Sabine Quiquerez** demande s'il y a la possibilité d'éteindre au village et si oui, y-a-t-il des horaires à respecter en fonction des normes. **M. Gilliéron** indique qu'il y a la possibilité d'éteindre le village et si vous souhaitez allumer, il faut allumer juste. Il y a les normes fédérales, les directives cantonales et ensuite chacun choisi. Là, les passages piétons et les zones de conflits ne peuvent en principe pas être éteints.

M. Alain Gerber tient à préciser que c'est le canton qui interdit d'éteindre les passages pour piétons.

Mme Sabine Quiquerez souhaite également savoir si c'est bien correct que les passages pour piétons dans les zones 30 km/h ne sont pas obligatoire. **M. Alain Gerber, CC** indique qu'effectivement ils ne sont pas obligatoires dans les zones à 30 km/h. Il y a 10 ou 15 ans l'autorité avait décidé de supprimer tous les passages piétons. Il y a eu une levée de bouclier de la population qui désirait que les enfants soient canalisés sur le chemin de l'école à certains endroits. De ce fait, les passages pour piétons ont été remis et doivent être éclairés tant qu'ils sont présents.

Reprise de la présentation

M. Christoph Affolderbach Nous venons de voir dans la vidéo comment, durant la nuit, l'illumination sur la place du village peut être réduite voire complètement éteinte. N'est-ce pas en contradiction avec ce que l'on vient d'entendre dans le sens où les passages piétons doivent rester illuminés. **M. Gilliéron** : comme mentionnée dans le film, il a dit qu'ils faisaient un exemple. Pour l'instant ils ont réalisé uniquement le centre du village et la Rebatte, pour filmer une rue qui s'éteignait, il n'avait pas d'autres exemples. C'était juste pour montrer ce qu'il était possible de faire. Bien sûr, dans un centre-ville, on n'atteindra jamais ce stade-là. Il est possible d'imaginer qu'il y a suffisamment de quartiers résidentiels ou des escaliers qui ne sont pas utilisés permettant d'avoir une extinction.

M. Olivier Favre demande si les CHF 300.- de luminaires sont connectés par Wifi ? **M. Gilliéron** répond qu'il y a différentes lampes qui sont implantées avec de l'électronique, c'est-à-dire une possibilité de communication. Par exemple, le terrain de football qu'il a réalisé, est déjà connecté. Le bâtiment du Centre sportif est également connecté. Les lumières peuvent interagir entre elles. Pour interagir sur ces différents luminaires, soit on peut aller sur place pour aller faire un changement de configuration ou alors on peut également le faire à distance puisqu'un serveur a été monté (sur une carte 3G), indépendante à 100% dans le bâtiment du Service technique à Hauterive. Cela veut dire que c'est un circuit fermé mais on a la possibilité de pouvoir interagir sur les lumières et faire des modifications.

M. Nabil Ouerhani a une question concernant la sécurité pour les voies du serveur. Est-ce qu'il n'y a pas de vulnérabilité connue ou possible ? **M. Gilliéron** répond que non parce qu'on est sur une carte 3G comme un téléphone et en étant sur un circuit fermé, si le circuit devait être touché ou si vous avez un luminaire qui ne marche pas, la lampe va rester allumée à 100%. Le seul problème que l'on pourrait avoir c'est si on a des pannes ou un problème de réseau, et que la lampe soit allumée à 100% au lieu de son fameux programme comme on a vu dans la vidéo. C'est un circuit fermé qui ne va pas à l'extérieur et qui est propre à notre village.

M. Nabil Ouerhani, a une question concernant l'accès à l'application. **M. Gilliéron** répond qu'il y a certaines normes donc on doit décider en commun. On a une commission qui a été faite à ce sujet, ce qui permettra, après, de programmer certains horaires.

M. Alain Gerber, CC, informe qu'il a été décidé que deux personnes fassent parties de la commission. Il s'agit de MM. Joël Boss et Andreas Britz avec qui des réunions régulières ont lieu. La commission a choisi les luminaires de la Rebatte pour le premier protocole de baisse. Elle essaye de trouver des solutions et ce n'est pas uniquement M. Gerber et M. Gilliéron qui décident de tout.

M. Gabriel Krahenbühl. Est-ce que vous dépendez d'un opérateur ? **M. Gilliéron**, indique que l'on ne dépend pas d'un opérateur, mais si on veut accéder au Cloud, il nous faut une connexion donc on avait 2 choix : soit on se mettait sur la connexion internet de la commune, mais la plupart du temps avec les services informatiques de Neuchâtel, c'est compliqué, alors on a opté avec une carte SIM. Donc quand on veut accéder, on passe au travers du réseau mobile.

M. Gabriel Krahenbühl demande si le fait que Swisscom ait déjà annoncé qu'ils devaient normalement abandonner la 3G d'ici quelques années, ça ne pourrait pas poser problème ? **M. Gilliéron** répond que non, de toute façon tout sera migré mais on n'est pas chez Swisscom. Les connexions cartes SIM, sont des cartes DATA. Dans le futur, tous ces objets transformateurs vont disparaître et on aura des cartes intégrées directement comme votre téléphone. On aura une carte et l'appareil va chercher à chaque instant le meilleur réseau ou le moins cher, par rapport au lieu où vous vous trouvez.

M. Pascal Brander, a une question concernant le Wifi. On parle de pollution lumineuse mais on a aussi de la pollution Wifi quand on allume à la maison son ordinateur, on a 20 Wifi qui s'affichent. Quelles puissances ces Wifi ont-ils et est-ce que c'est quelque chose qui est perturbable ? **M. Gilliéron** précise que dans le cas du village, on a exprès voulu développer une application où on est en 833 MHz, des ondes à très basse fréquence. A savoir que tous les téléphones que vous avez ici et à la maison, vous êtes en 3G ou en 4G, c'est-à-dire en 3000, 4000 et maintenant même en 5G donc on est très bas. C'est un vœu pour nous d'avoir un réseau qui est très bas et que vous ne sentez pas.

M. Pascal Brander demande si le système communique en permanence ou quand des réglages sont effectués ? **M. Gilliéron** répond que c'est quand il y a des réglages ou bien quand ils perdent le signal, donc ce n'est pas en permanence.

M. Alain Gerber, CC tient à préciser que c'est pour cette raison qu'il a été décidé de commencer par le centre du village. C'était logique de partir depuis le point de départ du signal et puis de continuer en étoile. Ça aurait été stupide de commencer par la route de Beaumont parce qu'on aurait peut-être dû mettre des relais.

M. Nabil Ouerhani demande si par rapport au déploiement de l'application, tout est déployé sur un serveur local ? **M. Gilliéron**, oui c'est local. Le serveur installé est dans le bâtiment du Service technique. Il y a l'antenne qui va dehors.

M. Pascal Brander, est-ce que des détecteurs de mouvements sont quelque chose qui est imaginé ? **M. Gilliéron**. Il y a déjà quelques détecteurs qui ne sont pas vraiment des détecteurs de mouvements mais qui sont des radars. Dans les rues avec les détecteurs de mouvements, à chaque chat, chaque renard, il y a tout qui s'allume et qui s'éteint. Lors d'expériences qu'il a faites dans des quartiers résidentiels on a remarqué que ce n'est pas efficient. Un radar sur telle ou telle zone va voir quelle est le mouvement dans la rue et va adapter sa lumière, ou l'éteindre, ou partiellement, ou la moitié.

M. Alain Gerber, CC ajoute qu'il y a la possibilité d'installer des compléments (radar, compteur de personnes etc) sur tous les luminaires. Tout est possible mais ensuite, c'est une question financière.

M. Gilliéron. Les radars et le système électronique peuvent être intégrés sur chaque luminaire. Les prises sont déjà prévues sur les lampes, certaines ont déjà des radars (par zone). Actuellement des tests sont en cours.

Mme Michèle Gillard demande si sur notre territoire, des employés communaux ont été formés à la maintenance de ces éclairages. **M. Alain Gerber, CC** indique que le chef technique a toute la formation pour gérer. Vu l'expérience de M. Gilliéron, des éléments déjà en fonction dans d'autres communes seront posés par ses soins. Ensuite c'est une question de maintenance. Un abonnement est fait avec **M. Gilliéron** pour la maintenance générale, pannes, ajustements et autres.

Mme Michèle Gillard demande également des précisions quant à l'analyse des résultats. Le point sera-t-il fait en fin d'année afin d'adapter certaines zones et d'être plus efficient pour certains secteurs. **M. Alain Gerber, CC** précise que ce sera discuté et que **M. Gilliéron** apportera de nouvelles idées et d'autres manières de faire.

Mme Michèle Gillard souhaite savoir si ce « support-conseil » est prévu dans le contrat ? **M. Gilliéron** indique qu'il y a un contrat de maintenance et que par la suite, toutes les informations seront reçues via le téléphone. Ensuite, il faudra choisir qui va recevoir les informations. Il précise qu'il n'est pas le seul à gérer cela et qu'il a toute une équipe derrière lui. Il indique également que le système électronique qu'il a fait circuler est le seul système qui est fabriqué entièrement en Suisse. Ce système est présent sur toutes les communes du canton de Berne, 1/3 de la ville de Zürich, la commune de Villeret dans le Jura Bernois (1^{ère} commune à avoir eu ce système).

Mme Sabine Quiquerez demande s'il y a d'autres communes du canton qui ont déjà cette solution. **M. Gilliéron** indique qu'Hauterive est un exemple avec cette technologie, en précisant que l'on se trouve à la moitié du budget initialement voté. Sur Neuchâtel, il y a environ 1000 lampes et l'entier à Peseux (technologie pas encore connectée).

M. Nabil Ouerhani. Maintenant, il y a la possibilité de régler pleins de choses avec l'application et il demande quel scénario d'éclairage répondrait au mieux à la motion du parti socialiste, ou il est encore trop tôt pour le savoir ? **M. Alain Gerber, CC** indique qu'actuellement nous sommes encore ennuyés avec les passages pour piétons. Typiquement le scénario de l'éclairage de la Combe est intéressant. Il était question de savoir si la Combe devait être éteinte et quand devait-on l'éteindre ? Actuellement on s'est calqué sur le dernier bus qui arrivait et le baisser jusqu'à un éclairage de « pleine lune ». Lorsque l'on éteint totalement, il faut mettre des détecteurs sur tous les points de lumière et on ne savait pas à quelle heure il fallait arrêter l'éclairage. Actuellement à partir de 01 :00 h la Combe est pratiquement éteinte. **M. Gilliéron** indique que le scénario choisi pour la Combe est un éclairage du lundi au dimanche avec un éclairage diminuant fortement, de moitié à partir de 20:00 h et ensuite un 10% à partir de 01:00 h et remonte à partir de 04:00 h.

M. Pascal Brander demande ce qu'il en est avec la compatibilité du système avec une commune avoisinante, étant donné que nous parlons de fusion de communes. Le système est-il compatible si la commune de Saint-Blaise choisie un autre fournisseur qu'Hauterive. **M. Gilliéron** indique qu'en cas de fusion la majorité fera foi. Si la commune de Saint-Blaise choisie un autre système, ce ne sera pas compatible.

M. Pascal Brander mentionne qu'avec la route RC5, un tronçon sera éclairé d'une certaine manière sur Hauterive et d'une autre sur la commune avoisinante. **M. Gilliéron** indique que c'est le cas actuellement et qu'à un moment les communes devront se mettre d'accord sur le type de luminaires. Il relève que la solution d'éclairage API d'Hauterive (éclairage public intelligent) peut intégrer d'autres choses. On pourrait imaginer intégrer la concurrence au système API mais pas dans l'autre sens. Même s'il y a fusion, des particularités vont rester : pour la RC5, s'agissant d'une route cantonale, des règles plus strictes seront demandées par le canton, avec un éclairage soutenu, qui sera en faible diminution. Il ne pense pas que l'on pourra jouer avec des détecteurs sur ce genre de zone. Les cahiers des charges sont assez stricts notamment pour les passages pour piétons et là, les communes s'accordent.

M. Pascal Brander demande s'il est possible que l'on ait un éclairage avec un blanc froid sur une commune et un blanc chaud sur une autre ? **M. Gilliéron** espère que dans ce projet, les personnes qui décideront puissent se mettre d'accord et choisir une certaine efficacité. Il précise que ce système est surtout bon pour les villages, les quartiers et les habitants. Dans les tunnels et sur les grands axes, il n'est pas tellement intéressant car l'éclairage est imposé.

M. David Wintgens demande le calendrier pour la suite des travaux. **M. Alain Gerber, CC** indique qu'il aurait souhaité finir cette année. Malheureusement le Conseil communal devait faire des concessions et il y avait des priorités.

M. Rocco Mauri, CC met en avant l'important travail réalisé par ses collègues **Mme Martine Steiger Burgos** et **M. Alain Gerber** par rapport à ce qui avait été imaginé avec notre ancien prestataire de service, avec qui nous avons arrêté de collaborer. L'analyse ne s'est pas arrêtée uniquement à faire des économies d'énergie mais il y a beaucoup d'éléments qui rentrent en ligne de compte, notamment les impositions au niveau de la Confédération, du Canton et de ce que l'on doit faire. Les choix qui sont les nôtres, pour les zones à 30 km/h, avec des passages pour piétons, il faut travailler de manière progressive et examiner par rapport à chaque zone, là où il y a une urgence à intervenir. Après, on nous impose des contraintes parfois justifiées qui impliquent pour certains projets beaucoup de ressources, tant d'un point de vue du temps que financièrement et comme nous avons un grand projet pour le complexe scolaire, nous avons dû optimiser les ressources qui sont à disposition au niveau de la commune.

M. David Wintgens souhaite qu'on lui rappelle quel était le crédit qui avait été voté. **M. Alain Gerber, CC** indique que le crédit était de plus de CHF 700'000.-. Il indique également que si les membres du Conseil général souhaitent voir la chose la plus pertinente au niveau de la modification de l'éclairage, il conseille à l'assemblée de se déplacer au chemin de la Combe. **M. Gilliéron** a su canaliser la lumière pour un éclairage optimum avec les mêmes mâts.

M. Pascal Brander demande si dans les réflexions pour la RC5, **M. Gilliéron** sera également impliqué ? **M. Alain Gerber, CC** informe qu'au niveau des éclairages, nous allons faire tout ce que nous pouvons. Un appel d'offre pour l'ingénieur civil va partir pour la globalité des travaux, la partie souterraine et la partie de la route. Il y aura un cahier des charges qui va être fait. On ne va pas pouvoir imposer une entreprise.

M. Gilliéron rappelle que l'éclairage public appartient aux communes et même en cas de fusion, Hauterive peut imposer la technologie. En ce qui concerne l'aspect gros œuvre il n'y aura pas grand choix, mais en ce qui concerne la technologie, c'est autre chose.

M. Pascal Brander trouve que ce serait dommage d'équiper tout le haut du village, avec la Combe qui est la colonne vertébrale avec le bas et ensuite avoir une autre technologie pour le bas.

Suite et fin de la présentation, M. Gilliéron quitte l'assemblée avec remerciements.

4. Nomination d'un membre à la Commission du feu en remplacement de M. Marius Gobet, démissionnaire

M. Laurent Ramsbacher, Verts/libéraux

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la demande de crédit concernant la fusion

Mme Christine Javet, présidente ajoute la pensée du jour. « *Ne jamais craindre la fusion, c'est la meilleure façon d'éliminer l'intrus.* »

M. Rocco Mauri, CC introduit le rapport

Avis des commissions

M. Laurent Ramsbacher, commission de fusion. La dernière séance de la commission de fusion avant le vote de ce soir n'était que formelle. Avec un rappel des fondamentaux de la fusion et également d'un contexte favorable avec un COPIL assidu, la commission a surtout échangé sur des questions de détails ou plus techniques. La Due Diligence sortant du lot ou analyse financière de succession leur ont paru d'une grande importance

et son coût en vaut la peine. Avec le chemin déjà parcouru dans ce processus, la commission ressent qu'il y a la compréhension et l'écoute de son voisin, ce qui est fondamental dans une telle démarche. En conséquence, le vote de l'arrêté a été accepté à l'unanimité par la commission. Avec les remerciements à toutes les personnes du COPIL, du CC, des commissions engagées et du personnel administratif des communes.

M. Gabriel Krahenbühl, commission financière. Lors de sa séance du 14 courant, la commission financière a étudié le rapport relatif au projet de fusion et plus particulièrement la demande de crédit. Le processus qui suivra a fait l'objet de plusieurs questions, de même que le détail de certains postes de charges. La commission financière a préavisé favorablement et à l'unanimité le projet d'arrêté, estimant les coûts à un niveau raisonnable et de plus, couverts par l'aide cantonale à la fusion.

Avis des groupes

M. Pascal Brander, Verts'libéraux. Le groupe s'est réuni le 21 mars pour sa séance de préparation. Après lecture et analyse détaillée des différents documents reçus concernant le projet de fusion, ils tiennent à souligner la qualité du rapport. Ce dernier est complet et donne un aperçu serein de l'organisation mise en place. L'échéancier de fusion est ambitieux mais néanmoins réaliste. Ils ont également eu vent de la bonne ambiance et de l'assiduité du COPIL. Ils tiennent à remercier ses membres pour le travail déjà réalisé et les travaux à venir. Ils remarquent également l'accompagnement précieux et expérimenté de Objectif.ne, dans le cadre de ce processus de fusion. Les nombreux points pertinents mis en avant dans ce rapport le démontrent. La philosophie de la charte leurs paraît tout à fait conforme à ce qu'ils ont ressenti en lisant le rapport. Pour toutes ces raisons et pour un futur mariage de raison, les Verts'libéraux acceptent l'arrêté à l'unanimité.

Mme Lean Johannsen, parti PLR. Le groupe PLR s'est réuni le 20 mars et a accepté le rapport à l'unanimité des membres présents.

M. Christoph Affolderbach, les Verts. Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport proposé qui a été très bien reçu. Le groupe remercie le COPIL ainsi que la commission de fusion d'Hauterive et des autres communes pour ce grand travail. Il y a pourtant deux points à ce rapport et la proposition d'arrêté qui ont été sujet de discussion. 1^{er} point : Le budget demandé pour le rapport constitue plus que trois fois la somme estimative prévue pour ces 3 à 4 prochaines années dans le budget présenté pour 2022, mais ceci constaté, les Verts estiment que ce nouveau budget est quand même justifié vu l'importance du dossier de fusion.

2^{ème} point : l'attribution de beaucoup de compétences au COPIL pour la phase à venir a donné suite à certaines interrogations ceci en rapport à la page 10, qui autorise le COPIL à prendre des décisions en lien avec le processus de fusion et légèrement modifié dans l'arrêté afin de dire qu'il soit autorisé à prendre toutes les décisions avec les tâches attribuées. Les Verts comprennent bien qu'une bonne marche de manœuvre est nécessaire pour le bon travail du COPIL pour pouvoir effectuer ce travail, mais il leur semble aussi que la compétence au final devrait, sauf erreur rester au Conseil communal et au Conseil général. Ils jugent souhaitable que le volet proposé « 0 » nommé « pilotage institutionnel » de la feuille de route soit bien argumenté comme prévu dans le rapport en page 7 avec des échanges et des informations générales sur l'avancement des travaux préparatoires afin d'éviter une éventuelle surprise pour les Conseillers-ères généraux·les le jour de la réception du rapport de la proposition finale. Il souligne que les Verts sont confiants que ce sera le cas. Finalement, le groupe des Verts a accepté le rapport à l'unanimité.

M. Andreas Britz, parti socialiste. Lors de sa réunion du 22.03.2022, le parti socialiste a discuté des documents présentés. Il félicite le COPIL pour le travail accompli jusqu'à présent et attend avec grand intérêt les prochaines étapes. Parallèlement, nous prenons acte des résultats positifs des votes à St-Blaise, la Tène et Enges et espérons un résultat tout aussi positif et enthousiaste à Hauterive. Le Parti socialiste est convaincu que le

recours à des spécialistes externes est absolument nécessaire - les raisons en sont les suivantes :

- La communication : La communication sera déterminante pour le succès de la fusion. Le type, le contenu et le moment de la communication doivent être surveillés de très près et faire l'objet d'une attention particulière.
- Le timing : Le fait que les communes n'en soient pas à leur première tentative de fusion (à l'exception d'Hauterive) sera payant. Le soutien d'Objectif.ne sera déterminant à cet égard. Le planning est sportif, mais réalisable du point de vue du PS.
- Finances et due diligence : l'examen détaillé des finances incl. des risques financiers éventuels des villages participants par un spécialiste qui n'est PAS de Neuchâtel est à saluer.
- Projets communs : le Parti socialiste salue le fait que les CC et les administrations des quatre villages collaborent déjà étroitement et commencent à coordonner leurs activités en vue d'une fusion. Il serait souhaitable qu'il y ait une communication régulière sur les activités communes déjà en cours.

En conclusion, le parti socialiste a accepté tous les documents à l'unanimité avec remerciement aux auteurs

Mme Christine Javet, présidente passe à la lecture de l'arrêté en précisant que l'arrêté touche toutes les communes, et ne peut par conséquent pas être modifié

Lecture de l'arrêté

Vote : accepté à l'unanimité.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit concernant l'aménagement de la RC5 et le PGEE

M. Alain Gerber, CC introduit le rapport

Mme Sabine Quiquerez. Que se passe-t-il concernant les véhicules d'urgences, avec la bande qui se trouve au milieu. Ils pourront avoir des difficultés pour passer ? **M. Alain Gerber, CC,** répond que les automobilistes devront se ranger sur le côté afin que les véhicules d'urgences essayent de passer au mieux. Les véhicules d'urgences emprunteront en priorité l'autoroute.

Mme Sabine Quiquerez demande aussi des informations quant au passage sous la route qui est prévu d'être remblayé, y a-t-il eu une étude et une possibilité de le conserver pour éventuellement du stockage saisonnier ou autre. **M. Alain Gerber, CC** répond que les travaux du cadastre souterrain vont être très conséquents. Pour laisser ce passage, il faudrait prévoir une rampe pour les véhicules, ce qui est impossible et représente des coûts de construction énormes.

M. David Wintgens demande ce qu'il en est de la possibilité de chauffage à distance. Il croit savoir qu'il y a des projets qui commencent à émerger pour Hauterive et les communes voisines. Il demande également s'il n'y a pas la possibilité d'avoir plus d'arbres sur ce tronçon, par exemple vers Innoparc. Il rappelle que la température continue de monter et que les arbres diminuent cette dernière et donnent une impression d'ambiance villageoise. **M. Alain Gerber, CC** indique que par rapport au chauffage à distance, la commune s'est approchée de plusieurs experts et c'est en réflexion avec implantation de tubes en conséquence. En ce qui concerne les arbres, il y aura une bande filtrante au sud de 3 m qui est destinée prioritairement à filtrer les eaux de la chaussée. Ces eaux de chaussée sont extrêmement polluées et il est impossible de faire pousser des arbres dans cette bande-là.

M. Nabil Ouerhani, souhaite des informations concernant le chauffage à distance. Une analyse a été faite, relative aux différents travaux prévus pour l'infrastructure souterraine, qui n'est pas mentionnée dans le rapport et se demande si cette analyse est prévue dans le crédit demandé. **M. Alain Gerber, CC** précise que ce n'est pas la commune qui va gérer le chauffage à distance. La commune estime que ce n'est pas son rôle. Une collectivité publique n'a pas les compétences et les capacités financières d'investir dans un chauffage à distance. Ce sera un prestataire externe.

M. Pascal Brander demande ce qu'il en est de la route et de l'enrobé qui sera posé. S'il s'agit d'un revêtement phono absorbant, qu'en est-il des éventuelles subventions ?

M. Alain Gerber répond qu'il s'agit d'un revêtement phono absorbant payé en totalité par le canton.

M. Pascal Brander souhaite également des précisions quant aux infrastructures souterraines. Il est mentionné dans le rapport qu'aucun service, Groupe E, Viteos, Ello ne sont intéressés à intervenir durant ces travaux, seul UPC s'est manifesté, qu'en est-il de Swisscom qui n'est pas mentionné dans le rapport. Ne pourrions-nous pas envisager un partenariat public privé avec ces entreprises afin de diminuer les coûts d'investissements et surtout ne pas devoir ouvrir la route d'ici quelques années avec les désagréments que cela occasionne.

M. Alain Gerber, CC indique que les entreprises ont été contactées quand le projet a été fait. Toutes ces entreprises seront à nouveau contactées. Actuellement, l'Etat de Neuchâtel va préparer un cahier des charges pour un marché public pour l'appel d'offres pour l'ingénieur qui devra gérer la totalité du chantier de Neuchâtel à Saint-Blaise y compris le cadastre souterrain d'Hauterive. Il ne sait pas si Saint-Blaise prendra le même ingénieur. Il est clair que lorsque les travaux seront lancés, une demande auprès de toutes ces firmes va être refaite. L'Etat de Neuchâtel interdit à moins d'urgence, toutes interventions sur les chaussées refaites à neuf durant 4 ans (sauf erreur). Il est extrêmement difficile de discuter avec ces entreprises qui ont le monopole. Pour elles, ce sont des demandes secondaires.

M. Pascal Brander demande s'il n'y a pas possibilité en tant qu'autorité de leurs imposer de ne pas intervenir par la suite ? **M. Alain Gerber, CC** rappelle que l'Etat l'impose à 4 ans.

M. Christoph Affolderbach demande une précision quant à la procédure. Récemment le canton a ouvert une consultation publique pour la nouvelle piste cyclable à construire entre Saint-Blaise et Cornaux et a invité la population à donner son avis. Il est conscient que le réaménagement de la RC5 est un autre projet, mais se demande s'il est prévu d'organiser une consultation ou une séance d'information semblable avec la population et notamment les riverains pour prendre en considération leurs souhaits et leurs suggestions pour améliorer le rendu de cette nouvelle route. **M. Alain Gerber, CC** indique qu'il y a des contraintes énormes, plus que pour une piste cyclable entre deux villages. La largeur de la chaussée n'est pas vraiment un problème, mais nous sommes quand même confrontés à des riverains sur tout le trajet. Il a été surpris de recevoir un email de Pro vélo qui n'avait pas été consulté alors que le dossier a été envoyé au SPCH (Service des Ponts et Chaussées), et ce dernier a eu des contacts durant l'avant-projet. On se trouve dans un système où l'on doit veiller à satisfaire tout le monde, les cyclistes, les transports publics, les voitures, etc. la priorité est donnée aux transports publics. Il ne faut pas oublier que nous avons une piste cyclable entièrement dédiée aux vélos. Ce soir, l'assemblée ne vote pas le plan de la route, mais le crédit pour la réalisation des travaux. C'est un avant-projet qui a été réalisé par des entreprises mandatées afin de pouvoir établir un budget. Des modifications vont être apportées par la suite.

Il informe également les personnes qui se sont posé la question de savoir pourquoi il n'y a pas de bande herbeuse sur Saint-Blaise. La chaussée est beaucoup plus étroite sur ce tronçon et Saint-Blaise a envie de lier les deux parties qui sont partagées avec la route afin d'avoir des accès plus traversants qui sont nécessaires sur leur territoire.

En ce qui concerne la consultation publique, il rappelle que pour la grande partie, c'est le SPCH (Service des Ponts de Chaussées) et non la Commune d'Hauterive. La Commune est responsable des bandes cyclables et des trottoirs. L'Etat de Neuchâtel a envie de gérer l'infiltration et le traitement de l'eau de manière naturelle à travers les bandes herbeuses, ce qui implique que de l'espace va être pris pour pouvoir filtrer ces eaux. Il y aura encore des contacts avec le SPCH suite à certaines remarques de la Commission financière. La réponse sera transmise directement à Pro vélo qui sera à nouveau consulté. Ce sont les transports publics qui ont la priorité et ensuite ce sont des choix de société. Il faut essayer de mettre tout le monde ensemble pour avoir la meilleure cohabitation possible.

M. Pascal Brander demande quelle est la première source de pollution ? **M. Alain Gerber** répond que ce sont les pneus et leur usure qui sont la première source de pollution qui sera emmenée avec la pluie dans les bandes filtrantes. C'est tout un système de différents éléments et de strates, qui sont mis dans des caissons afin de filtrer ces eaux. Malgré les 3 m de largeur, il n'y a pas la surface et le volume nécessaires pour filtrer la totalité. **M. Pascal Brander** demande ce qui se passe avec ces particules. **M. Alain Gerber, CC** indique qu'il y a d'autres systèmes qui seront mis en place pour pouvoir récupérer les eaux qui seront évacuées et traitées.

Avis des commissions

M. Samuel Vermeulen, SITP-Environnement

Lors de la séance du 9 Mars 2022, les membres de la commission des services industriels, des travaux publics et de l'environnement ont, après lecture des documents et quelques questions, accepté à l'unanimité la demande de crédit pour la rénovation de la RC5.

M. Gabriel Krähenbühl, commission financière

Lors de son examen du projet de réaménagement de la RC5, seuls quelques détails pratiques ont été critiqués. La commission a bien compris que ce projet est très strictement encadré par nombre de normes qui limitent fortement la marge de manœuvre des ingénieurs. D'un point de vue financier, il serait incongru de reporter un réaménagement nécessaire alors que l'enrobé de la route sera dans tous les cas refait. Il en va de même pour le PGEE dont la réfection est vue comme naturelle dans le contexte des travaux prévus en surface. La commission s'est interrogé sur la probabilité de respecter le budget et a été tranquilisée car les ingénieurs se sont montrés rassurant quant aux risques, notamment sur la qualité des sous-sols qui pourrait être une source importante de renchérissement. La Commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur du projet d'arrêté qui vous est soumis.

Avis de groupes

Mme Corinne Becker Vermeulen, groupe PLR

Le groupe PLR a approuvé le crédit concernant l'aménagement de la RC5 et le PGEE à la large majorité des membres présents lors de sa séance du 22 mars.

M. Joël Boss, groupe les Verts'libéraux

Lors de la séance de préparation du 21 mars, le groupe a relevé qu'il fallait saisir l'occasion de réaménager la chaussée de la RC5 et par la même occasion de mettre en place le séparatif dans ce tronçon, même si ces coûts arrivent peut-être à un mauvais moment pour notre Commune. Ce projet d'agglomération entre Neuchâtel et St-Blaise va permettre de faciliter la mobilité douce et surtout de réduire les nuisances pour le voisinage qui en a bien besoin. Nous assumons et approuvons que la voiture, bien qu'indispensable, ne doit plus être prioritaire. Le rapport est complet et rend le descriptif du projet compréhensible. Fort de ces constatations, le groupe Vert-Libéral accepte à l'unanimité ce rapport.

M. David Wintgens, groupe socialiste

Les membres du parti socialiste se sont réunis le 22 mars et ont lu avec intérêt le présent rapport. Nous remercions le Conseil communal pour le travail effectué et les présentations successives du projet. Avant tout, nous nous réjouissons pour toute la population d'Hauterive qui habite aux abords de cette route et qui gagnera en qualité de vie. Nous acceptons donc à l'unanimité le rapport.

M. Yves Tillé, groupe les Verts

Après s'être réuni le 24 mars, la section des Verts d'Hauterive a pris la décision suivante. Le groupe des Verts constate que le projet va dans la bonne direction. En effet, il vise à transformer une route dangereuse en une rue urbaine et à promouvoir la mobilité douce. La section des Verts pense cependant que plusieurs aspects sont préoccupants.

- L'association Pro vélo est préoccupée par le nouvel aménagement « Une bande végétalisée entre la piste cyclable et la route est une très bonne chose qui offre un fort sentiment de sécurité. Néanmoins, pour que la piste cyclable ait le même régime de priorité que la route parallèle : la distance entre les deux voies doit être de maximum 2 m (Art. 40, al. 5, OCR). Le projet présenté prévoit une bande végétalisée de 3 m, ce qui signifie que les cyclistes perdraient la priorité à chaque croisement. C'est bien évidemment problématique pour l'attractivité de la mobilité cyclable. »

- « Côté Nord de la chaussée, un trottoir mixte sur un tronçon à plat et sans aucune séparation entre vélos et piétons nous semble une source de conflits : notamment, car ce tronçon est utilisé par des cyclistes utilitaires, potentiellement à vélo électrique, qui peuvent aller relativement vite. La problématique de cohabitation sera particulièrement marquée au niveau des arrêts de bus. Pour nous, la sécurité des personnes se déplaçant à vélo ne doit pas se faire au détriment des piétons. C'est pourquoi piétons et cyclistes doivent être séparés quand cela est possible. »

- Pour les cyclistes, la connexion de la route cantonale à la route vélo 50 et 94 (le long du lac) doit être bien réfléchi particulièrement au Chemin du Lac et au Chemin des Roseaux pour les cyclistes qui se rendent et qui reviennent de Neuchâtel ou de Saint-Blaise. (La photo de la simulation est problématique puisque rien ne semble avoir été prévu pour que les cyclistes puissent tourner vers le lac). Souvent les aménagements cyclables sont en effet mal connectés les uns aux autres même quand l'intention est bonne.

- Un abribus devrait être installé à l'arrêt nord des Rouges-Terres. Il ne faut pas se retrouver avec un aménagement comme à l'arrêt Beaumont au carrefour Maigroge/Brel où il faut rester debout sous la pluie pour attendre le bus.

- Durant les orages d'été, l'eau déborde parfois de la route dans les copropriétés et peut provoquer des inondations. Les avaloirs ont de capacités parfois insuffisantes. Ce problème devrait être réglé en réadaptant la taille des avaloirs aux endroits problématiques.

- Certains trottoirs et voies cyclables sont régulièrement occupés par des voitures en stationnement particulièrement devant la pompe à essence. Les trottoirs devraient être protégés, par exemple par des poteaux.

- Sur le côté sud, la piste cyclable qui n'est pas très large est séparée par un rebord. Ce rebord est dangereux particulièrement en cas de dépassement. Ne pourrait-on pas le supprimer tout en indiquant clairement la séparation trottoir/piste cyclable.

- Le projet n'est pas très explicite quant aux plantations d'arbres.

Malgré ces préoccupations, le groupe des Verts a décidé de soutenir unanimement la demande de crédit. Il invite cependant le Conseil communal à être particulièrement vigilant sur les points que nous avons soulevés. Pour Pro vélo « il existe une marge de manœuvre. Cela permettrait des aménagements cyclables aux meilleurs standards actuels et au fort sentiment de sécurité »

M. Alain Gerber, CC rappelle qu'il y a des contraintes concernant la gestion des eaux de surfaces qui sont conséquentes. Des visions peuvent être différentes, en fonction des services que nous consultons et un choix doit être fait. Pour l'aménagement, il rappelle que le SPCH s'est approché de Pro vélo à l'époque et indique que les choses ont été discutées avant, d'où l'étonnement à la réception de l'email de Pro vélo. Le Conseil

communal va tenir compte des commentaires. En ce qui concerne les abribus, il ne sait pas ce qui est réellement prévu. En ce qui concerne le Brel, les arrêts de bus devront être mis aux normes de la Lhand (Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés), le budget nécessaire sera prévu en 2023. À noter que les arrêts de bus selon les normes doivent être beaucoup plus larges et ne pourront pas forcément être couverts. Par la même occasion, il sera étudié le marquage des bandes cyclables et le fait de pourquoi ça n'a pas été fait lorsque la route appartenait au canton.

Lecture de l'arrêté

Vote : ***accepté à l'unanimité***

7. Communications du Conseil communal

Mme Steiger Burgos, CC informe des collaborations intercommunales dans le dicastère Culture, Sports, Loisirs.

- **Piste Vita**, chaque week-end des coaches sportifs font découvrir les différents parcours des communes de La Tène, Saint-Blaise et Hauterive.
- **La Suisse Bouge** pour les 4 communes du 01 au 31 mai 2022 (marche intercommunale du 21 mai, départ à Enges), selon programme. Un bus est organisé pour se rendre à Enges
- **1^{er} août** grande manifestation organisée sur le territoire d'Hauterive conjointement pour les 4 communes
- **Passeport vacances**, organisé conjointement sur les 4 communes, du 10 au 13 octobre 2022

M. Alain Gerber, CC indique que lors de la présentation du budget pour le Temple, il était mentionné qu'une commission de construction allait être créée. Avec Saint-Blaise, il a été décidé de maintenir la commission du Temple, étant donné qu'il y a 4 partis à Hauterive et 3 à Saint-Blaise, il n'était pas envisageable et équitable entre les deux communes d'avoir une personne par parti. Il y aura quelques fois dans l'année un article dans le journal qui parlera de l'évolution et de l'avancement des travaux avec un éventuel descriptif de l'historique du temple en fonction des interventions sur le chantier. Les travaux vont bientôt commencer. L'intérieur sera fait dès que Saint-Blaise aura trouvé une solution pour le chauffage à distance.

M. Thomas Zeller, CC donne des informations concernant la scolarisation des enfants Ukrainiens qui viendront peut-être chez nous. Elle se déroulera en trois phases : 1^{ère}, les élèves qui arrivent dans un centre d'accueil seront d'abord formés ou scolarisés dans ce centre d'accueil jusqu'à ce que tous les points logistiques soient clarifiés. 2^{ème}, ils arrivent dans une classe d'accueil au Centre du Mail pour apprendre la langue. 3^{ème}, dès qu'ils savent suffisamment notre langue, ils se rendront dans une école la plus proche de leur lieu de résidence pour la formation régulière. Pour l'instant, 7 enfants sont arrivés au Centre du Mail de L'EORÉN.

M. Rocco Mauri, CC informe l'assemblée que la vente de Château 10-12 et Brel 8 est effective et que la commune a encaissé la somme convenue de CHF 3'250'000.-.

Prochaines séances :	Commission financière	16	mai 2022
	Conseil général	30	mai 2022
	Commission financière	12	septembre 2022
	Conseil général	26	septembre 2022
	Commission financière	05	décembre 2022
	Conseil général	19	décembre 2022

8. Questions divers

M. David Wintgens fait remarquer que la route du Brel a plusieurs trous conséquents et dangereux pour les vélos, que s'est-il passé ? **M. Alain Gerber, CC** indique que les trous sont survenus suite à un camion qui est resté bloqué lors des fortes chutes de neige. Il a dû mettre les chaînes et a fortement patiné. Les dégâts n'ont pas été constatés tout de suite et les conditions atmosphériques actuelles ne permettent pas d'effectuer les réparations (température) et le revêtement est encore sous garantie. Le bureau d'ingénieurs doit faire le tracé pour faire passer le tronçon dans les cas de garantie. Les réparations seront faites dans les meilleurs délais.

M. Yves Tillé demande combien de réfugiés Ukrainiens sont arrivés à la Commune ? Il lui est répondu qu'actuellement 3 réfugiés se sont annoncés.

M. Andreas Britz fait une remarque sur la communication

Hauterive travaille actuellement sur (au moins) trois dossiers très importants et complexes :

- Le nouveau bâtiment scolaire
- Le réaménagement de la RC 5
- La fusion.

Une communication ciblée, régulière et complète à la population concernant ces trois projets fait partie des décisions déjà prises (bâtiment scolaire), et est indispensable à la réussite du projet global (fusion).

Certains événements de ces derniers mois montrent cependant que le CC et / ou l'administration ont encore un potentiel d'amélioration important lorsqu'on parle de communication. Il y a quelques semaines, le CC a procédé à une réorganisation du bureau et à une répartition des dicastères. Il trouve très regrettable que les élus aient dû apprendre ces changements par la presse (BulCom).

Communiqués de presse concernant la fusion - là aussi, le CG n'a pas été informé à l'avance, mais a dû se contenter des publications dans la presse locale.

Il serait de bon ton, sur le plan politique et par respect pour le CG, d'informer celui-ci des nouveautés avant la presse. Il demande au Conseil communal et à l'administration d'en tenir compte à l'avenir.

Pour **M. Rocco Mauri, CC** le Conseil communal est très sensible à la communication. Il donne quelques explications liées à l'information donnée. Il prend note de la remarque. Il souhaite que le CC soit meilleur à l'avenir.

M. Christoph Affolderbach a constaté qu'il y a eu à nouveau la manifestation du « bonhomme hiver » ce vendredi au grand plaisir des jeunes. Il a toutefois constaté qu'une grande tâche brûlée est apparue à la place de jeux du Verger l'Ecuyer et souhaite savoir si des mesures seront prises pour remédier à la situation ? **Mme Martine Steiger Burgos** informe que c'est la première année que la manifestation a eu lieu au Verger l'Ecuyer. La situation sera améliorée pour les années à venir en installant un grand bac en métal dans lequel le bonhomme sera brûlé afin d'éviter la situation de cette année. Comme de toute façon il y aura un deuxième but qui sera installé à l'endroit brûlé, le problème sera réglé.

M. Olivier Favre souhaite avoir un complément concernant l'éclairage public et la demande de crédit qui a été alloué et voté. Il était pour réaliser le projet et à la fin, et il a compris qu'il allait être suspendu. **M. Alain Gerber, CC** précise que le projet ne va pas être suspendu, il va aller de l'avant. Ce qui a été voté est la globalité du coût et vous pourrez constater dans les comptes, que nous serons à 70 ou 80 % du crédit. **M. Rocco Mauri, CC** précise que c'est la vitesse d'exécution qui est suspendue. Pour l'instant, le Conseil communal doit mettre les priorités à d'autres objets à sujet de discussion.

M. Alain Gerber, CC ajoute que lors du vote du crédit, il avait été clairement dit les travaux seraient réalisés en fonction de l'état des finances communales. Ce n'était pas une priorité comme certains autres objets que l'on doit vraiment réaliser. Ici, nous avons un certain temps.

La séance est levée à 21h20

**La rédactrice :
Manuella Sarret**

La Présidente :

Christine Javet

Le Secrétaire:

Gabriel Krähenbühl